

## Vacances de Toussaint

---

Par cooks

Bonjour,

J'ai une interrogation concernant les vacances de Toussaint qui arrivent et j'aurais besoin de vos éclairages.  
Le jugement JAF indique que je dois avoir la garde de ma fille la première semaine des vacances, son père la seconde.  
Je la récupère donc ce vendredi après la crèche et lui la déposera à la crèche le 1er jour de rentrée soit le lundi 3 novembre.

Je m'interroge sur le jour où je dois lui déposer ma fille et qui formalise la moitié des vacances ?  
Quel est l'usage ? sachant que le nombre de nuit est impair?

Je vous remercie de vos réponses.

---

Par yapasdequoi

Bonjour,

Mathématiquement, la moitié se situe le samedi 25 au soir, ce qui donne 8 journées à chaque parent.  
Si l'horaire du soir pose problème, c'est couramment 18h.  
Mais si le jugement ne précise rien de plus, tout est possible.

---

Par kang74

Bonjour

Merci de donner la phrase exacte et précise du jugement .

Car je suis très étonnée qu'on parle de semaine et non pas de moitié .

La moiti c'est le Samedi à minuit : c'est le parent titulaire des droits qui précise des horaires compatibles avec l'interet de l'enfant, soit le Samedi soir soit le Dimanche matin .

---

Par cooks

Il est en effet précisé la première moitié des vacances scolaires. Je voulais savoir si le dimanche matin était accepté comme faisant moitié. Vous avez répondu à ma question.

Je vous remercie

---

Par kang74

C'est le titulaire des droits qui décide précisément des horaires dans la limite de 24h généralement pendant les vacances .

C'est le parent gardien qui se tient à disposition pour qu'il puisse les exercer .

Cette nuance est important à comprendre ...

---

Par yapasdequoi

Si vous tombez d'accord sur le dimanche matin, pourquoi pas ?  
Il n'est pas interdit de s'arranger entre parents responsables.

---

Par cooks

Nous ne sommes malheureusement pas du tout dans ce cas de figure... j'ai la garde principale depuis l'audience qui a eu lieu en juillet. Depuis 1 mois, le père de ma fille est en interdiction par décision de justice d'entrer en contact avec moi et de me rencontrer... ce qui complique encore plus la communication...

---

Par yapasdequois

Dans ces conditions, comment faites vous le passage de milieu des vacances ? Via les grands-parents ?

---

Par cooks

ca va être ca oui...